



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs
Mairie de Sandillon 45640

COMPTE RENDU

Réunion du Comité Syndical du
Vendredi 27 octobre 2017 à 9 h 00

Le VENDREDI VINGT SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Sandillon, sous la présidence de **Monsieur Denis BISSONNIER**.

ETAIENT PRESENTS :

DARVOY : MM. SERVERA Guy, CASSEULT Michel, membres titulaires
M. CHALOPIN Michel, membre suppléant

OUVROUER-LES-CHAMPS : M. FARDEAU Jean-Claude, membre titulaire

FEROLLES : M. DUPUIS David, membre titulaire

SANDILLON : Mme LUTON Colette, membre suppléant

ABSENTS EXCUSES :

SANDILLON : M. MALBO Gérard, membre titulaire

OUVROUER-LES-CHAMPS : M. JANVRIN Franck, membre titulaire

FEROLLES : M. SORET Rémi, membre titulaire

Assistaient en outre :

M. LODENET, maire de Darvoy
M. CHAMBOLLE Thierry, technicien
Mme COCHEREAU, secrétaire administrative

Le quorum est atteint.

A l'unanimité, **M. SERVERA** est désigné comme secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le compte rendu de la réunion du 16 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Diagnostic des réseaux
 - Présentation par le cabinet IRH du rapport final de l'étude
- 2) Fonctionnement des installations et équipements
 - Station de Sandillon, station d'Ouvrouer les Champs, postes de refoulement
 - Travaux en cours, en commande et devis reçus
- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016
- 4) Convention pour une prestation retraite avec le Centre de Gestion du Loiret
- 5) Mise en place du RIFSEEP
- 6) Création d'un poste de rédacteur et mise à jour du tableau des effectifs
- 7) Finances : situation des réalisations budgétaires
- 8) Questions diverses

1 - DIAGNOSTIC DES RESEAUX : RAPPORT FINAL DE L'ETUDE

M. Bissonnier remercie pour leur présence M. PICHON de la DDT (Police de l'Eau) et M. DUBOULET de l'Agence de l'Eau.

Mme Morin, du bureau d'études IRH en charge du dossier, précise que le rapport final de l'étude présente les résultats des Inspections Télévisées (ITV) réalisées en juillet/aout 2017, des tests à la fumée (réalisés en mars 2017) et des contrôles au colorant en juillet 2017.

L'objectif étant de localiser précisément le plus grand nombre d'anomalies pouvant être la source d'eaux claires parasites, et d'en faire la synthèse afin de pouvoir proposer dans un 2ème temps un programme de travaux hiérarchisé et chiffré au syndicat.

Globalement, il ressort de l'étude que le réseau de collecte est sensible aux infiltrations d'eaux claires parasites. Les campagnes de mesure ont permis de sectoriser les bassins les plus drainants et de comptabiliser les anomalies relevées sur le réseau de chaque commune.

Une « priorisation » des travaux de réhabilitation a été effectuée en tenant compte du débit mesuré mais également du type et de la fréquence d'apparition des anomalies.

En parallèle du chiffrage des travaux visant à améliorer l'étanchéité des réseaux, sont précisés les travaux éligibles aux subventions et à quel taux.

Le rapport final sera adressé aux communes dans les prochaines semaines.

M. le Président invite chaque commune à faire le point sur ces préconisations et propose d'envisager la possibilité d'un groupement de commande entre communes membres pour réaliser les travaux.

M. PICHON rappelle que la Police de l'Eau veille à la préservation du milieu naturel et encourage les travaux visant à limiter l'impact des rejets.

M. DUBOULET rappelle que l'Agence de l'Eau reste à la disposition des communes pour toutes informations concernant les aides susceptibles d'être accordées pour les travaux préconisés par l'étude diagnostic.

2 - FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Epandage des boues de la station de Sandillon en juillet 2017

- Réalisé par SUEZ ORGANIQUE (ex Terralys)
- 478 tonnes de boues chaulées évacuées (426 tonnes en 2016)
- Épandues chez MM Dupuis, Pilette et Rabourdin

- Coût total de la prestation : 9 871 €

Pour régler un problème de place dans les aires à boues, et en accord avec les agriculteurs, l'épandage des boues se fera en deux fois en 2018 : au printemps et en été.

Travaux réalisés à la station d'épuration de Sandillon

- Intervention sur la **centrifugeuse** suite à un bruit suspect obligeant l'arrêt du matériel en juin et juillet
 - o Nettoyage du bol et de la vis, changement des courroies
 - o Remplacement du moyeu du bol, des roulements du palier d'alimentation et du réducteur
 - o Remplacement de l'anneau élastique avec étalonnage de celui-ci
 - o Vidange de la poulie Redex
 - o Coût de la prestation (déplacement, pièces et main d'œuvre) de l'entreprise ANDRITZ : 3 735 € HT
- Modification du vidage de la **cuve à polymère**
- Pose d'un capot de protection sur le **moteur du compacteur**
- Nettoyage au karcher de la surverse du **clarificateur**
- Nettoyage complet du **tamis rotatif** et des buses de la rampe de lavage
- Contrôle périodique des **installations électriques** et vérification du **disconnecteur** (protection contre les retours d'eau) VERITAS : 505 € HT
- Renouvellement des courroies d'un **surpresseur d'air** et achat d'un jeu pour le stock DARDONVILLE : 127 € HT le jeu de 3 courroies

Travaux en cours

- **Diagnostic pour détecter la présence d'H₂S** au niveau des postes de refoulement, des canalisations et au niveau de l'arrivée des effluents à la station d'épuration de Sandillon
 - o Objectif : réduire l'oxydation au niveau du tamis rotatif à la station d'épuration
 - o Travaux en cours de réalisation (entreprise MSE)
 - o Coût de l'étude : 2 500 € HT

Travaux de VRD en commande

- Station de Sandillon
 - o Création d'une dalle pour réception des poubelles
 - o Reprise des caniveaux des aires à boues
- Station d'Ouvrouer les Champs
 - o Réalisation d'un accès en calcaire
- Entreprise retenue : STPA St Denis en Val arrivée en 1ère position derrière TPE 45, TPVL, BSTP, TPL
- Montant du marché HT : 8 468,70 €
- Les travaux auront lieu courant novembre

Travaux à la station d'Ouvrouer-les-Champs

- Remplacement de la **pouzzolane** du second préfiltre (SARC 1 744 €)

Le premier préfiltre ayant été réalisé en début d'année, l'ensemble de la filière est renouvelée.

Travaux en prévision à la station de Sandillon : réception des devis

CONSULTATION POUR LE RENOUELEMENT D'EQUIPEMENTS A LA STATION DE SANDILLON

Descriptif :

- . Fourniture et pose de 3 débitmètres électromagnétiques Endress et Hauser (diam 65,100 et 125)
- . Fourniture et pose de 2 vannes type guillotine BAYARD (à la place des vannes à opercule)

	<u>MARTEAU</u>	<u>VEOLIA</u>	<u>NORiatec</u>
3 DEBITMETRES ENTREE	4 390,00 €	4 153,30 €	9 710,00 €
2 VANNES SUR LE BYPASS	3 940,00 €	6 955,34 €	4 565,00 €
TOTAL	8 330,00 €	11 108,64 €	14 275,00 €

avec vannes à opercule

CONSULTATION POUR L'INSTALLATION D'APPAREILS DE LEVAGE A LA STATION DE SANDILLON

Descriptif :

- . Fourniture et pose d'une potence articulée pour la manutention des surpresseurs d'air
- . Inclus : réutilisation du palan actuellement sur la potence du bassin
- . Inclus : remplacement du câble de 10 mètres
- . Fourniture et pose d'un palan à chaîne inox électrique pour la manutention de l'agitateur au-dessus du bassin d'aération

	<u>MANUT SERVICES</u>	<u>ATMC</u>
POTENCE ARTICULEE	6 139,60 €	10 244,60 €
PALAN ELECTRIQUE	5 589,00 €	5 796,00 €
TOTAL	11 728,60 €	16 040,60 €

L'entreprise KONECRANES a décliné la consultation

Après exposé de M. le Président, le Comité syndical attribue à l'entreprise **MARTEAU** le renouvellement des débitmètres et le changement des vannes bypass pour un montant HT de 8 330 €.

Et attribue à l'entreprise **MANUT SERVICE** l'installation des appareils de levage pour un montant HT de 11 728.60 €.

3 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Président rappelle que l'article L.2224-5 du C.G.C.T impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire du RPQS sera transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Comité syndical, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2015.

DECIDE de le mettre en ligne sur le site dédié.

4 - CONVENTION DE PRESTATION RETRAITE

M. le Président rappelle à l'assemblée que M. Chambolle, adjoint technique du syndicat, fera valoir ses droits à la retraite au cours du 2^{ème} semestre 2018.

Le Centre de Gestion du Loiret propose diverses missions en matière de mise à jour de compte de droits, de constitution de dossier de retraite et de simulation diverses pour les agents.

S'agissant d'un service payant pour lequel, le Centre de Gestion est amené à traiter directement avec les agents, un formulaire de prestation devra obligatoirement parvenir au CDG, signé de l'autorité territoriale sollicitant une demande d'intervention.

Après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués par le CDG, le Comité Syndical, à l'unanimité,

CONFIE au CDG du Loiret une mission d'assistance en constitution de dossier de retraite

AUTORISE le président à signer la convention s'y rapportant

5 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Mr le Président rappelle au Comité que le nouveau régime indemnitaire a été abordé lors des précédentes réunions et que, pour son application, la collectivité demeurerait en attente des textes concernant le grade d'adjoint technique.

Les textes sont parus le 16 juin 2017 (JO du 12/08/2017) et le comptable demande que le RIFSEEP soit appliqué au plus tôt à l'ensemble du personnel faute de quoi les primes auquel il se substitue ne seront plus versées.

Rappel du principe énoncé lors d'une précédente réunion

- Remplace la plupart des primes et indemnités existantes
- Tant à valoriser l'exercice des fonctions plutôt que le grade
- Création d'une indemnité principale versée mensuellement (IFSE) liée à des critères professionnels et la prise en compte de l'expérience professionnelle (indemnité obligatoire et fixe, révisable sous conditions)
- Création d'un complément indemnitaire versé annuellement (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de service dégagés lors de l'entretien annuel (indemnité facultative et modulable)
- Mise en œuvre après avis du CTP (séance du 13 décembre 2016) et délibération de la collectivité

Après avoir pris connaissance du projet de délibération qui expose les critères professionnels pris en compte pour rattacher les différents postes de la collectivité à un groupe de fonction, et qui définit les plafonds annuels des indemnités,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** au 01/11/2017 :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et de mettre en place l'IFSE et le CIA
- D'autoriser le président à fixer par arrêté individuel les montants versés à chaque agent

5 - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la promotion interne et de la gestion des carrières des agents, Mme Cochereau a pu bénéficier d'une inscription au grade de rédacteur sur la liste d'aptitude issue de la CAP du 26 septembre 2017.

Considérant que les missions confiées à cet agent correspondent au grade d'avancement dont il peut bénéficier, il y a donc lieu de créer le poste nécessaire à sa nomination et de modifier le tableau des effectifs du syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE la création d'un poste de **REDACTEUR TERRITORIAL** au 01/11/2017

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du syndicat

D'INCRIRE les crédits nécessaires sur le prochain exercice budgétaire

4 - FINANCES

Mme Cochereau présente aux membres du Comité Syndical **une situation des dépenses et recettes** réalisées depuis le 1^{er} janvier sur le budget 2017.

En recettes de fonctionnement, 100 % des participations sont appelées.

En recettes d'investissement, le solde de la subvention accordée par l'Agence de l'Eau sera demandé à la réception de l'état liquidatif de l'étude.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et restent dans le cadre des prévisions budgétaires votées en mars dernier. Les dépenses d'investissement budgétisées (renouvellement d'équipements, diagnostic des réseaux) sont en cours de réalisation.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Construction de la station de Jargeau

- Extrait du compte-rendu de la dernière réunion de chantier du 17 octobre 2017
 - o Bassin d'aération, aires à boues et clarificateur terminés, essais en eau réalisés
 - o En cours : pose de la passerelle du bassin d'aération et construction des bureaux, livraison du silo à chaux
 - o Prochaine réunion sur site le 7 novembre 2017 à 14 h

DATE DE LA PROCHAINE REUNION : VENDREDI 15 DECEMBRE 2017 à 9 H 30

Le secrétaire de Séance, M. Guy SERVERA	Le Président, M. Denis BISSONNIER
----------------------------------------------------	----------------------------------------------